



SON RÔLE :

- Surveiller l'espace aérien national depuis la salle d'opérations d'un centre radar,
- Détecter un aéronef non identifié et envoyer pour contrôle la permanence opérationnelle (« police du ciel ») menée par des Mirage 2000 ou des Rafale,
- Guider les aéronefs d'interception lors du déclenchement des missions d'alerte (Mesures Actives de Sécurité Aériennes),
- Assurer le contrôle au radar des avions militaires pendant leur phase de vol (en dehors des phases de départ et d'approche faites par les contrôleurs de la circulation aérienne), en missions opérationnelles en France ou sur des théâtres d'opérations extérieures,
- Participer aux missions de combat de défense aérienne (avions contre avions) en donnant des informations de guidage,
- Assurer une mission d'alerte et d'assistance au profit d'aéronefs civils ou militaires en difficulté.

LA BONNE VOIE POUR VOUS SI

- Vous aimez évoluer au sein d'une équipe et être en contact avec les pilotes, même sans voler,
- Vous êtes attiré par les domaines de la surveillance, du contrôle et de l'interception,
- Vous aimez les responsabilités liées à la sécurité,
- Vous aimez les situations d'urgence qui demandent de la réactivité et du sang froid.

LES CONDITIONS D'ACCÈS :

- Être de nationalité française,
- Être âgé(e) de moins de 24 ans au dépôt de candidature et moins de 25 ans à la signature du contrat,
- Être titulaire d'un baccalauréat général, Technologique ou professionnel, au maximum un BTS-DUT ou BAC +2
- Être apte médicalement et physiquement

LA FORMATION :

Formation rémunérée dès l'entrée. Durée : 44 semaines :

- 1/ formation militaire de 16 semaines,
- 2/ 28 semaines de stage de qualification élémentaire,
- 3/ phase d'application en unité, sous la forme d'un parrainage de 6 mois.

LA RÉMUNÉRATION :

Solde pour un célibataire logé*

- A l'entrée à l'école de Rochefort (aviateur) : 1 316 € Nets
- A l'obtention du grade de sergent (13ème mois de Service) : 1 394 € nets
- A l'obtention du grade de sergent-chef (10 ans de Service avec brevet supérieur) : 1 571 € bruts

Prime à l'engagement initial : 1 067 € bruts, versée au 13ème mois de service.

Prime de 1 525 € bruts au 1er jour de la 5ème année de Contrat.

**au 1er septembre 2013 - Solde à laquelle peuvent s'ajouter des indemnités selon la situation familiale et l'affectation géographique.*

Information, Dossier, accompagnement :

Bureau de l'armée de l'air – CIRFA Bourgogne

24 avenue Garibaldi à Dijon – 03 80 11 23 35

(8-12h et 13-18h du lundi au vendredi)